

Argentine Le cas argentin

André Pâquet

Numéro 121, printemps 2005

Les cinémas nationaux face à la mondialisation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/5090ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pâquet, A. (2005). Argentine : le cas argentin. *24 images*, (121), 33–34.

grave, puisque celle-ci comptait alors une centaine de films par année avec plus de 40 % du box-office. À la suite de ce saccage, les salles de cinéma se mettent à présenter des films d'auteurs brésiliens et, surtout, des documentaires, ce qui contribue à reforcer l'identité nationale. Ainsi, avec le départ de Collor à la fin des années 1990, le cinéma brésilien connaît une renaissance grâce à cette très forte culture cinématographique.

Bref, le cinéma reprend ses activités avant même que de nouvelles politiques de soutien de la production soient votées par le gouvernement suivant. À nouveau, les pressions et la solidarité du milieu ont permis l'implantation d'aides à la production et à la diffusion pour le long et le court métrages. Nous sommes passés ainsi de zéro production en 1994 à plus de 20 % du box-office en 2003.

Actuellement, il n'y a pas d'aide directe à la production, mais plutôt un modèle intermédiaire. La loi de l'audiovisuel de 1994 permet la vente d'actions en Bourse garanties par le gouvernement et un investissement des grandes corporations brésiliennes par le biais de crédits d'impôt. Ce modèle a ainsi permis à Petrobras de devenir le principal

partenaire du cinéma brésilien. Cette loi incite enfin les distributeurs étrangers à participer à la production des films brésiliens en offrant, là aussi, une forme de crédit d'impôt. La nouvelle Agence nationale du cinéma (Ancine) régleme le marché et permet des partenariats de coopération avec d'autres cinématographies du continent. Comme l'entente de codistribution avec l'Argentine qui vient d'être signée, et d'autres qui sont en préparation avec le Chili et le Mexique.

De quel cinéma rêve-t-on maintenant? Peut-être d'un cinéma ouvert, pluraliste, à l'image de notre pays et de ses diverses cultures. Un cinéma de la diversité, non pas le cinéma de la grande industrie hollywoodienne, mais un cinéma national soutenu depuis toujours par les Brésiliens. Le défi qui se pose aujourd'hui est donc de développer de nouveaux mécanismes pour assurer la circulation des films. On pourrait peut-être conclure en disant que l'on souhaite un cinéma de la diversité plutôt que de divertissement. ■

José Carlos Avellar est journaliste pour la revue Cinémaïs. Il est également l'auteur d'un livre sur Glauber Rocha.

Texte revu par André Pâquet

argentine

Le cas argentin

par André Pâquet

Pendant qu'au Québec et au Canada on se gargarise de discours et de résolutions sur la *diversité culturelle*, que mesdames nos ministres fédérales et provinciales se crèpent le chignon pour savoir qui parlera ou ne parlera pas aux tables des grands-messes internationales sur le sujet, que se passe-t-il donc dans un pays comme l'Argentine, qui traverse une crise économique grave depuis décembre 2001? Le gouvernement Kirchner vient d'adopter un train de mesures et de lois qui, au-delà des conférences internationales auxquelles il participe activement, devrait contribuer à soutenir l'importante remontée actuelle du cinéma argentin.

Grand centre de production cinématographique pendant les années 1930-1950, l'Argentine a une culture et une tradition cinématographiques. On y produisait des films sur une base industrielle, bien avant le Québec et le Canada. Toutefois, il faut noter que, contrairement à chez nous, l'INCAA¹, même s'il revendiquait récemment son autonomie, ne s'est pas transformé en «partenaire» capitaliste de la production : il est plutôt devenu un protecteur officiel de la culture et du patrimoine national qu'est la création cinématographique.



Espacio Tita-Merello/Km/2, le premier cinéma repris par l'INCAA, dans le quartier des cinémas en plein centre de Buenos Aires.

Photo : André Pâquet

Depuis sa création dans les années quarante, l'Institut argentin est alimenté par les redevances et les taxes sur les billets de cinéma. Le rétablissement de l'autonomie de l'INCAA signifie que l'Institut n'a plus à justifier les sommes que lui consent le gouvernement et qui proviennent de la taxe de 10 % sur les billets, la location de vidéos et la diffusion de films à la télévision. Il administre maintenant directement ces sommes. Cette mesure se double d'une loi nationale qui reconnaît le réalisateur comme coauteur d'une œuvre cinématographique.

Une autre mesure touche l'exploitation et la diffusion du cinéma argentin. Ainsi, l'INCAA vient de créer, en les rénovant légèrement, une vingtaine de salles de cinéma au pays que l'on a nommées Espacio INCAA/Km. Le Km indique la distance où se trouve la salle, depuis la capitale Buenos Aires. On y présente des primeurs nationales, en même temps que des reprises et aussi des films d'autres pays. En outre, on a

inauguré, sur le même principe, des salles à New York, à Rome, à Paris et à Madrid.

Chaque fois, il s'agit de petites salles de 120 à 200 fauteuils, situées dans des lieux culturellement stratégiques. Pour chacune de ces salles,

l'INCAA a investi environ 140 000 pesos (45 000 \$ canadiens). Le président de l'INCAA considère ces investissements comme une « fonction sociale qui donne, à toute une population, accès au cinéma national et à diverses autres cinématographies non hégémoniques ».

En décembre dernier, l'Institut a également inauguré une station de métro qu'on a surnommée Estacion Cine Nacional. Elle est située dans la station Uruguay, en plein centre de Buenos Aires, là où sont concentrées les salles de cinéma et de spectacles de la ville. On y trouve des expositions permanentes et temporaires qui décrivent le parcours du cinéma argentin, de même qu'un espace consacré aux films argentins et latino-américains à l'affiche à Buenos Aires.

Enfin, en juin dernier, l'Assemblée nationale adoptait une loi imposant un quota à l'écran pour les films argentins, loi qui prévoit que les salles du pays doivent sortir au moins un film argentin par trimestre. Toutes les salles sont maintenant reconnues comme salles de primeurs. Les lancements sont divisés en trois groupes : le groupe A (plus de 20 copies), le groupe B (10 à 20 copies) et le groupe C (moins de 10 copies). Cette loi stipule aussi que les films argentins qui sortent commercialement doivent tenir l'affiche au moins deux semaines consécutives. Le maintien à l'affiche d'un

film ne se calcule plus à partir d'un nombre global de spectateurs, comme auparavant, mais d'un pourcentage dégressif d'occupation de la salle selon le nombre de sièges, les saisons cinématographiques (avril à septembre pour la saison hivernale et octobre à mars pour l'été) et les catégories de lancement décrites plus haut.

Des accords de codistribution et d'aide à la distribution, ainsi que des ententes multilatérales visant à l'harmonisation des cadres juridiques régissant le cinéma et un train de mesures favorisant la circulation commerciale des films dans les pays du Mercosur ont été signés depuis trois ans avec le Brésil et le Mexique. D'autres suivront avec l'Uruguay, la Bolivie et le Chili.

Cette année, avec près de 75 productions en cours, une bonne vingtaine de films ont ainsi été sélectionnés dans les festivals internationaux de Rotterdam, de Berlin, de Cannes, de Locarno, de Venise, de Montréal, de San Sebastian, de Toronto et d'autres. De ces mesures, on peut conclure que ce pays a une véritable politique de *diversité culturelle*, une politique qui n'attend pas les décisions de l'Unesco telles qu'elles seront probablement revues et corrigées par les vétos états-unisens. 24

1. Instituto nacional de cinematografía y artes audiovisuales

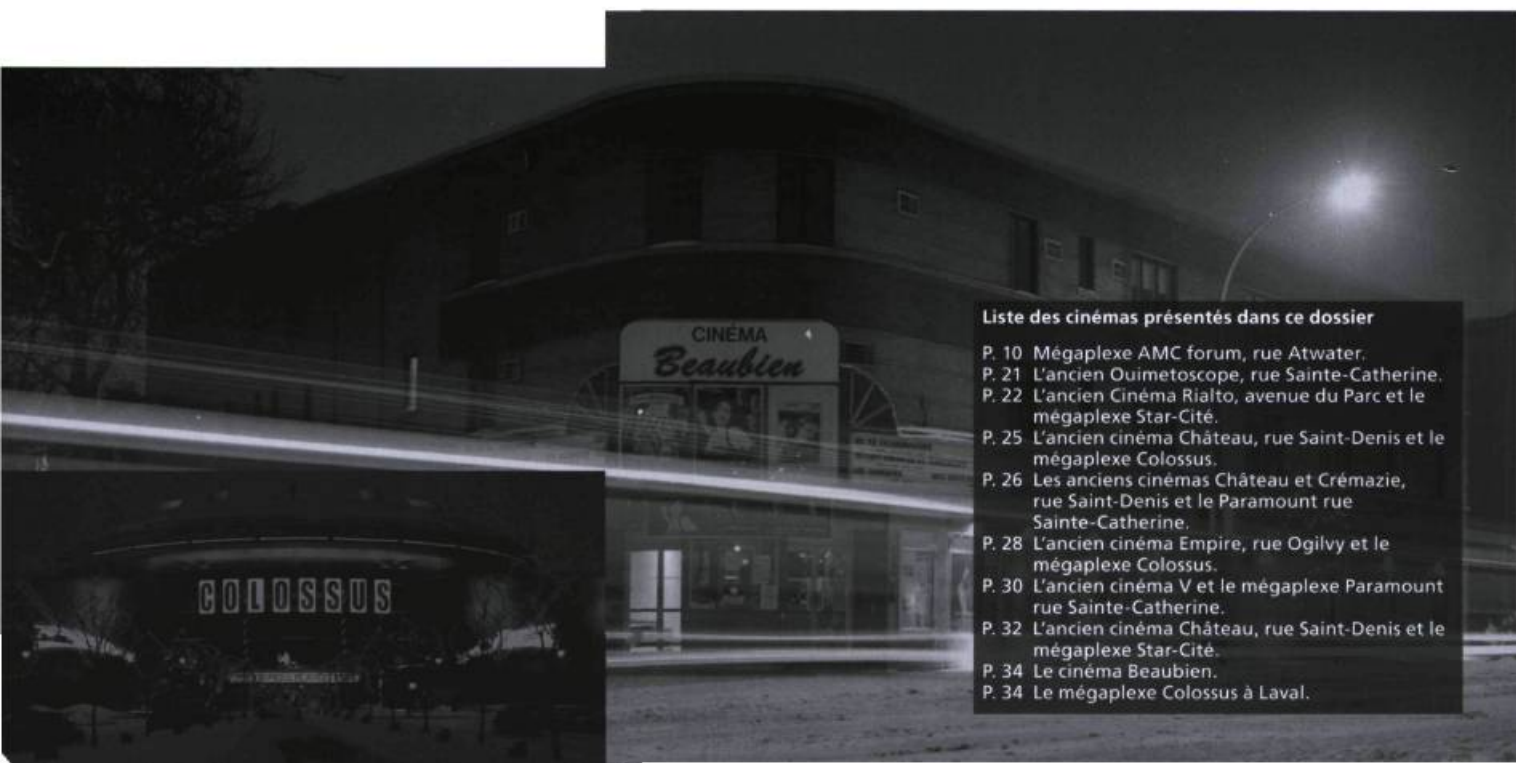
Suite de la page 29 > Affaires étrangères français) labellise un grand nombre de salles montrant un fort pourcentage de films européens. Présent dans les huit pays, ce programme permet aux exploitants décidant de programmer des films européens de se voir soutenus dans leur travail de promotion.

Si, depuis 1989, les changements n'ont pas manqué dans le domaine cinématographique de ces huit pays, il est clair que leur entrée dans l'Union européenne n'est qu'une étape dans la transformation en profondeur d'un système aujourd'hui obsolète et révolu, mais dont les séquelles se feront sentir encore longtemps. Il est clair également que ces marchés en devenir sont un terrain propice pour les investisseurs, car l'activité débridée dont font preuve tous les domaines de la sphère cinématographique tranche avec l'atonie de nombreux pays d'Europe occidentale. 24

1. « La loi hongroise d'avril 2004 renforce les aides à la production et instaure un régime d'aide fiscale pour le cinéma; le projet de loi tchèque, déposé en mars 2004, prévoit le renforcement du fonds de soutien et de ses ressources au moyen des taxes prélevées sur le billet de cinéma, le chiffre d'affaires des télévisions et des distributeurs; des taxes de même nature sont inscrites dans le projet de loi slovène instaurant un fonds pour le cinéma; le projet de loi polonais, en cours d'examen, prévoit la création d'un centre du cinéma ainsi qu'un prélèvement sur les bénéfices des sociétés pour alimenter son budget; la Slovaquie devrait voir, en 2005, la création d'un fonds propre consacré au cinéma » (dans *La Lettre du CNC*, n° 16, juillet-août 2004). En Estonie, une commission travaille également à la rédaction d'une toute première loi sur le cinéma.

Joël Chapron est responsable des pays d'Europe centrale et orientale à Unifrance et correspondant étranger du Festival de Cannes pour l'Europe centrale et orientale.

Ce dossier a été coordonné par Gérard Grugeau et André Roy. Nos remerciements à : Sandro Aguilar, Bernard Béloniel, Catherine Fröchen, Robert Gray, Thierry Horguelin et la Cinémathèque québécoise.



Liste des cinémas présentés dans ce dossier

- P. 10 Mégaplexe AMC forum, rue Atwater.
- P. 21 L'ancien Ouïmetoscope, rue Sainte-Catherine.
- P. 22 L'ancien Cinéma Rialto, avenue du Parc et le mégaplexe Star-Cité.
- P. 25 L'ancien cinéma Château, rue Saint-Denis et le mégaplexe Colossus.
- P. 26 Les anciens cinémas Château et Crémazie, rue Saint-Denis et le Paramount rue Sainte-Catherine.
- P. 28 L'ancien cinéma Empire, rue Ogilvy et le mégaplexe Colossus.
- P. 30 L'ancien cinéma V et le mégaplexe Paramount rue Sainte-Catherine.
- P. 32 L'ancien cinéma Château, rue Saint-Denis et le mégaplexe Star-Cité.
- P. 34 Le cinéma Beaubien.
- P. 34 Le mégaplexe Colossus à Laval.